FFVL Agrément Jeunesse et Sports N° 75 S 131	**FEDERATION FRANCAISE DE VOL LIBRE**

CAHIER DES CHARGES

CHAMPIONNAT DE FRANCE DE KITEMOUNTAINBOARD CROSSING

4, rue de Suisse – 06000 NICE – Tél. 04.97.03.82.82 – Fax 04.97.03.82.83
E-Mail : ffvl@ffvl.fr Site Internet : www.ffvl.fr

	FFVL	CLUB
1. PRELIMINAIRES		
1.1 Validité du cahier des charges Ce cahier des charges est valide pour l'organisation du Championnat de France de kite mountainboard free style.		
1.2 Structure de l'organisation La structure organisatrice de l'épreuve du Championnat de France est : - ……		
1.3 Assurance Pour la manifestation, la couverture d'assurance en responsabilité civile organisateur est prise en charge par le contrat global de la F.F.V.L., par le biais de la licence-assurance du Président de l'association pour un club adhérent à la F.F.V.L.		
1.4 Suivi de l'organisation Dans tous les cas, la commission compétition kite de la F.F.V.L. devra être informée régulièrement de l'avancée du projet par la structure organisatrice. Si la structure organisatrice ne peut pas respecter les grandes lignes du cahier des charges nécessaires à l'organisation de la compétition, elle devra en informer la F.F.V.L. impérativement au minimum 4 mois avant le début de la manifestation. Dans le cas contraire la F.F.V.L. estimera que les grandes lignes du cahier des charges sont respectées.		
1.5 Règlement de la compétition Ce cahier des charges du championnat de France est à mettre en parallèle avec le règlement des compétitions des glisses aérotractées en cours de validité. Il est du ressort de la structure organisatrice de tout mettre en œuvre dans son organisation pour que le règlement de la compétition ainsi que le principe d'équité des chances des compétiteurs puissent être respectés.	*X*	
2. Infrastructures de la compétition		*X*
2.1 Décomposition des infrastructures de la manifestation Les infrastructures de la compétition de divisent en - Des structures fixes (ou mobiles) permettant d'héberger les réunions de jury, les briefings des compétiteurs, les différentes cérémonies officielles. Elles sont réunies dans un lieu central de vie.		

- Des structures fixes (ou mobiles) sur les spots de pratique. Les manches peuvent se dérouler en fonction des conditions météorologiques sur des lieux différents. Chaque spot aura sa propre infrastructure.

Un matériel technique nécessaire au déroulement de la compétition

Les structures peuvent être composées entièrement ou en partie de structures démontables (chapiteaux) installées de façon à résister aux intempéries (pluie et vent).
Suivant la saison du déroulement de la compétition et leur fonction, elles devront être éclairées et chauffées.

2.2 Déroulement de la compétition

Les manches peuvent se dérouler ou :

- dans un endroit concomitant du lieu de vie de la compétition
- ou dans un ou des lieux éloignés (de telle façon qu'ils nécessitent un déplacement motorisé)

(Dans l'éventualité où un seul site ne permettrait pas d'effectuer les manches dans des conditions sportives et de sécurité satisfaisantes, l'organisation doit disposer un ou plusieurs sites de complémentaire adéquats.)

Dans le deuxième cas, les infrastructures sur les spots de pratique s'en trouvent multipliés.

Elles peuvent être :

- soit des structures mobiles (elles se déplacent facilement d'un spot à l'autre)
- ou implantées de façon foraine pour la durée de la compétition sur chacun des spots

2.3 Infrastructures à terre, lieu central de vie

	X
	X

Le "lieu central de vie de la compétition" sert à héberger les différentes fonctions qui ne se déroulent pas sur le spot de compétition

On devra y trouver rassemblées les différentes fonctions ci dessous exprimées :

	FFVL	CLUB
2.3.1 Réunions du comité de course et des membres du Jury D'une surface minimum de 20m², ce lieu est le centre de décision sportif de la compétition, les responsables sportifs pourront y travailler au calme tout en étant isolés.		
2.3.2 Salle / Bureau de presse D'une surface minimum de 20 m², c'est le bureau de travail des journalistes et des attachés de presse, elle devra être équipée de 3 lignes téléphoniques distinctes avec 2 téléphones et 1 fax/photocopieur, de prises électriques et de multiprises, de tables et de chaises en nombre suffisant. Lorsque cela est techniquement possible, une connexion Internet ADSL est souhaitée.		X
2.3.3 Secrétariat D'une surface minimum de 15 M², et pouvant être inclus dans un lieu central, il sert à la fois d'accueil et de lieu de travail pour tout ce qui concerne l'organisation (inscriptions, classements...), il devra être équipe de: - 2 prises électriques (et d'un bloc multiprise) - 1 photocopieur performant, - fournitures nécessaires au secrétariat (papier, stylos...).		
2.3.4 Salle pour recevoir les V.I.P (Facultatif en fonction des partenaires) D'une surface minimum de 25 M², c'est la salle où l'on reçoit les personnalités (élus locaux et fédéraux, partenaires, responsables administratifs ayant accompagnés l'organisation de la manifestation, etc....), elle devra être équipée de mobilier confortable: fauteuils et tables basses, et équipé en rafraîchissement.		
2.3.5 Rangement du matériel technique C'est le lieu qui accueille le matériel et l'équipe technique de l'organisation, il devra: être équipé d'un coin vestiaire, être suffisamment sûr pour y stocker tout le matériel technique servant sur l'eau : bouées, mouillages..., être équipé d'au moins 1 prise électrique et d'un bloc multiprise pour la mise en charge des V.H.F.		
2.3.6 Rangement du matériel des compétiteurs D'une surface minimum de 120m², c'est le lieu qui permet aux compétiteurs de stocker en sécurité leur matériel lorsqu'ils ne l'utilisent pas. Il doit être fermé à clef et en fonction de la sécurité du local gardé la nuit. Un tableau permettant d'afficher les informations officielles doit être placé à l'entrée de cet espace.		
2.3.7 Restauration (facultatif)		

	FFVL	CLUB
En fonction de la configuration du site de la manifestation, lorsque la possibilité de se restaurer n'est pas offerte dans un environnement proche, l'organisation d'un bar-restaurant est souhaitée. Dans la mesure du possible, un panier repas peut-être offert aux compétiteurs. Dans tous les cas ils devront avoir de l'eau gratuite à disposition.		
2.3.8 Affichage d'informations à destination de la presse et des compétiteurs Un tableau (4m x 3m) permettant un affichage destiné aux officiels et à la presse. Un panneau d'affichage identique doit être aussi présent sur chaque site de compétition.		X
2.4 Zone de compétition		
2.4.1 Zone de compétition La zone de compétition et le parcours sont définie journalièrement (dimension et position) par le directeur d'épreuve. Elle doit être facilement identifiable par les compétiteurs et par les juges. Elle est matérialisée par au minimum quatre marques positionnées à chaque angle, d'une hauteur d'un mètre environ. Elle doit permettre d'accueillir 5 riders en simultané. Cette zone et le parcours sont balisés d'obstacle, de botte de paille, de kickers ou de tremplin…		X
2.4.2 Zone d'entraînement Aussi vaste que possible, la zone d'entraînement doit permettre d'accueillir au moins 32 riders en simultané. Elle doit être balisée par des marques, de façon à être clairement identifiable par les compétiteurs et les juges. Cette zone doit être facilement accessible depuis la zone technique à terre ou la zone de compétition. Seul les riders inscrits à la compétition sont autorisés à y naviguer. En fonction des conditions météo, le directeur de course peut-être amené à limiter l'accès à un nombre limité de compétiteurs en fonction des priorités de la compétition qui se déroule.		X X
2.5 Infrastructures sur les spots où se déroulent les manches		
2.5.1 Enceinte de jugement		X

FFVL	CLUB
	X

2.5.1.1 Définition

L'enceinte de jugement est le lieu à partir duquel les juges attribuent les notes aux compétiteurs.

2.5.1.2 Caractéristiques

L'enceinte de jugement peut être

- fixe (bâtiment en bord de plage, structure foraine montée pour la compétition) si il n'y a quasiment pas de marrée,
- mobile (remorque équipée) si la marée engendre un déplacement conséquent de la zone de compétition.

A partir de l'enceinte de jugement, les juges doivent pouvoir :

- voir l'ensemble de la zone de compétition
- noter impartialement et confidentiellement les compétiteurs

L'enceinte des juges doit être protégée du vent et (sur le dos et les cotés) et des intempéries.

2.5.1.3 Dimensions

L'enceinte de jugement doit permettre au minimum le travail de 8 personnes (5 juges, 2 personnes à la tabulation et le directeur d'épreuve)

2.5.1.4 Emplacement

L'enceinte des juges doit être installée au centre de la plage, directement face à la zone de compétition.

Une zone tampon non accessible (public et compétiteurs) de 5 mètres minimum doit être instituée autour de l'enceinte de jugement.

2.5.1.5 Accès

L'accès dans l'enceinte et la zone tampon de jugement est strictement réservé aux juges, au directeur d'épreuve et au représentant de la DTNe.

2.5.1.6 Sonorisation

Le directeur d'épreuve et le chef juge doivent pouvoir communiquer avec le speaker.

2.5.1.7 Matériel à la disposition des juges

	FFVL	CLUB
Des tables et des chaises doivent être à la disposition des juges. Des rafraîchissements, ou boissons chaudes selon la saison doivent être mises à leur disposition.		
2.5.1.8 Annonce des heats aux compétiteurs Un espace destiné à l'affichage des informations officielles doit être attenant à l'enceinte de jugement. Il doit être dans la zone accessible aux compétiteurs. Il doit comporter un support pour afficher (feuilles déjà imprimées) et marquer les informations officielles (panneau véléda), et un support pour positionner le tableau des heats. Le support des drapeaux de heats doit être attenant à l'enceinte de jugement. Il est composé d'un mat de pavillon en T pouvant supporter 5 drapeaux.	X	
2.5.1.9 Alimentation électrique Il est nécessaire de prévoir une alimentation électrique sur le (ou les) site (s) sur lequel se déroulent les manches. Cette alimentation peut être soit fixe (raccordé au réseau E.D.F).soit mobile (groupe électrogène). Elle est principalement destinée à la sonorisation.		X
2.5.2 Zone technique pour les compétiteurs En attente de leur heats, les compétiteurs disposent d'une enceinte leur permettant - de préparer leurs ailes, - de décoller et de faire atterrir leurs ailes, - d'y stocker l'ensemble de leur matériel, - d'accéder à la zone de pratique facilement, Ce vaste espace technique doit permettre un accès facile aux zones d'entraînement et de compétition. Cette enceinte est préparée et délimitée clairement. L'accès au public y est strictement interdit. La limitation d'accès au public doit être physiquement assurée avec des éléments qui ne devront pas mettre en danger les compétiteurs ni être potentiellement agressifs pour les ailes. Des personnels expérimentés mis à la disposition par l'organisation aideront au décollage, à l'atterrissage et à la sécurisation des ailes de traction des compétiteurs. Sa dimension est dépendante de la place disponible sur le spot mais doit pouvoir accueillir 80 compétiteurs en simultané. Son positionnement, son dimensionnement et son organisation doivent doit être décidés en concertation avec le directeur d'épreuve.	X	X
2.5.3 Abri pour compétiteurs Sur chaque spot de la compétition, Il est souhaitable de prévoir une possibilité d'abri pour les compétiteurs en attente de leurs heats. En fonction de la saison pendant laquelle est organisée le championnat, cet abri pourra permettre d'abriter du vent, du froid ou de la pluie. En fonction du spot, ce peut être une structure mobile (tente ou bus) ou fixe.	X	X

2.5.4 Zone réservée au public

Le public doit disposer d'une zone accessible proche du déroulement de la manche.

Cette zone sera délimitée et ne devra pas présenter da danger ni pour le public, ni pour les compétiteurs. Son positionnement, son dimensionnement et son organisation doivent doit être décidés en concertation avec le directeur d'épreuve.

	X
	X

2.6 Le personnel de la manifestation

Dénomination & fonction	Prise en charge des frais divers, nomination	Commission compétition kite F.F.V.L.	Comité organisation	Commune
Responsable général de la manifestation Il est le manager général de la manifestation.	Nomination		x	
Représentant de la FFVL Il représente la commission compétition kite de la fédération et aide au bon déroulement du championnat.	Nomination	X		
	Déplacement	X		
	Pension		x	x
Directeur de course Le directeur de course a la responsabilité - du choix du spot du jour - du choix des manches et de la durée des heats. Il est en liaison radio avec le reste de l'équipe qui l'encadre.	Nomination		x	
	Déplacement		x	
	Pension		x	X
	Rémunération		X	
Directeur de course adjoint (chef juge) Il assiste le directeur de course dans l'ensemble de ses choix. Il coordonne pour le directeur de course les actions des différents responsables. Il est en liaison radio constante avec le directeur de course.	Nomination	X		
	Déplacement	X		
	Pension		X	x
5 juges Les juges notent les prestations des compétiteurs. Ils sont en liaison radio constante avec le directeur de course	Nomination		X	
	déplacement		X	
	Pension		X	x
	Rémunération		X	
Commentateur compétition - animateur Il commente les heats, il est animateur durant les diverses manifestations organisées pendant la compétition.	nomination		X	
	déplacement		X	
	Pension		X	x
	Rémunération		X	
Médecin Il suit la compétition et en assure la couverture médicale, principalement dans la phase d'urgence lors	nomination	x		
	déplacement		X	
	Pension		X	x

des accidents qui pourraient survenir lors de manches.	rémunération	2/3	1/3	
Kinésithérapeute. Il suit les compétiteurs, les conseille sur leur préparation	nomination	X		
	Déplacement	X		
	Pension		X	x
	Rémunération	2/3	1/3	
Secouristes et/ou service de de secours Ils sont présents sur les sites des manches lors des épreuves.			X	x
Sécurité à terre (3 personnes) Les trois personnes qui composent cette équipe ont en charge la sécurité à terre des manches et des entraînements. Ils possèdent l'AFPS, et disposent. Ils sont en liaison radio constante avec le directeur de course			x	x
Commissaire de course (ou beach marshall) Il travaille sous la responsabilité du directeur de course. Il gère les compétiteurs à terre depuis la zone de préparation vers la zone d'entrée des heats. Il peut être aidé par des bénévoles. Il est en liaison radio constante avec le directeur de course et le speaker			x	x
Secrétaire de course (2 personnes) Il travaille sous la responsabilité du directeur de course. Il contrôle les feuilles de juges et vérifie les résultats. Il édite et affiche les résultats des différentes manches. Il assiste le directeur de course. Il assure la liaison entre le jury et le directeur de course			x	x
Responsable des durées des heats (Chronométreur) Il travaille sous la responsabilité du directeur de course. Il assure l'information auprès des compétiteurs et du public des différentes périodes des heats par le biais d'un signal sonore et des drapeaux de couleur.			x	x
Commissaire Terrestre Il est chargé des problèmes			x	x

concernant l'infrastructure terrestre : ? il assure la signalisation des différentes zones de la compétition ? il assure le respect des différentes zones par les compétiteurs et par le public ? il assure la mise en place des visuels des partenaires de la manifestation Il est aidé par des bénévoles.				
Responsable de la zone technique Aidé d'un personnel expérimenté, il assure la sécurisation de la zone technique.			x	
Personnel sans missions particulières Ils participent à l'ensemble des tâches auprès des différents responsables. Certains d'entre eux ont soit une expérience dans l'activité soit une formation pour assister au décollage et à l'atterrissage des ailes des compétiteurs.			X	X Nécessité d'avoir du personnel mairie

2.6.1 Choix de l'équipe d'organisation

Le choix des personnes assurant les principaux postes de responsabilité sera effectué par le responsable général de la manifestation en pleine concertation avec la commission compétition kite de la F.F.V.L. et le directeur d'épreuve.

Les autres membres de l'organisation seront nommés par le responsable général de la manifestation qui devra s'assurer de leur compétence dans la tâche qui leur est confiée.

Si la structure organisatrice n'est pas en mesure d'avoir une équipe suffisante en nombre et/ou en qualification il doit en informer la F.F.V.L. au minimum 1 mois avant le début de l'épreuve.

2.6.2 Identification des membres de l'organisation

Les membres de l'organisation devront pouvoir être identifiés facilement sur les spots de pratique. (Ils pourront être dotés de chasubles colorées ou de blousons aux couleurs de la compétition.)

2.7 Liste du matériel technique nécessaire pour le déroulement de la manifestation

Pour la durée de la compétition, le matériel décrit ci dessous devra être disponible.
Il sera fourni en partie par la structure organisatrice et en partie par la F.F.V.L..
L'ensemble de ce matériel devra être disponible et opérationnel la veille de la compétition pour des essais.

Matériel technique nécessaire à l'organisation de la manifestation	Quantité	Comité d'organisation	Commune
Véhicules pour VIP, organisation, presse (selon besoins, mais Directeur d'épreuve et juges doivent pouvoir se déplacer facilement sur le site de la compétition)	1	X	X
VHF 5/25 W (fixe sur lieu central de vie)	1	X	

VHF portable + sac étanche + batteries supplémentaires pour communiquer entre les différents postes de responsabilité	10	X	
Anémomètres	1	X	
Marques visible pour les différentes zones	12	X	X
Mat de pavillon à terre facilement transportable (5 drapeaux mini)	1		X
Cornes de brume pour annoncer les heats	2	X	
Jeu de drapeaux (vert, rouge, jaune, aperçu et « N »)	1	X	
Tableau de déroulement des heats et d'informations	3		X
jeux de lycras aux couleurs de la compétition et des partenaires	Nbre de coureur	X	
Mats de planche pour drapeaux avec support pour fixer à terre (selon signalétique des partenaires et de la F.F.V.L.)	……	X	X

	FFVL	CLUB
2.7.1 Sonorisation - Animation La salle principale du lieu de vie, les différents spots de pratique doivent être sonorisés. Il est nécessaire de prévoir une sonorisation conséquente. Un animateur-commentateur devra être présent sur toute la durée de la compétition ainsi qu'une personne pour l'assister dans le montage/démontage journalier. L'équipement nécessaire pour la partie compétition : ✍ 1 sono mobile avec possibilité de connecter un ordinateur. ✍ 1 micro avec fil + 1 micro HF ✍ 1 VHF pour être en lien avec les secrétaires de course, le beach marshall et le directeur de course. ✍ 1 Clip board		X
2.7.2 Moyens techniques à la disposition de la presse La structure organisatrice devra pouvoir mettre à la disposition de la presse présente sur la période de la manifestation un bateau permettant d'accueillir une équipe télévision (2 personnes) et 2 photographes avec leur matériel.		X
2.7.3 Secours Une équipe de premiers secours devra être présente sur l'épreuve. Cette équipe peut être composée des membres de l'organisation possédant la qualification de secouristes, sécurité civile, pompiers. Une liaison radio ou téléphonique, ainsi qu'un accès facile devront être prévus pour les services de secours (médecin, pompiers).		X
2.7.4 Cérémonies officielles L'organisateur devra organiser les deux cérémonies officielles principales: - Cérémonie d'ouverture la veille du début des compétitions (ou le 1er jour de compétition) - Cérémonie de clôture et de remise des prix le dernier jour de l'épreuve après la fin officielle des compétitions. La structure organisatrice devra en liaison avec la F.F.V.L. : - établir, la liste des personnalités à inviter lors de ces cérémonies officielles - définir le lieu et les prestations de ces cérémonies. Ces 2 cérémonies ont un caractère obligatoire pour chaque compétiteur et chaque membre de l'équipe d'organisation.		X

	FFVL	CLUB
2.7.5 Trophées Les trophées pour la finale du Championnat de France seront fournis par la structure organisatrice (en concertation avec la commission compétition kite fédérale)		X
2.7.6 Soirées sponsors, Animations Il est important pour que la structure organisatrice prévoie, en coordination avec la .F.F.V.L, d'organiser une ou plusieurs animations à destination des compétiteurs et de leurs accompagnateurs ainsi que du personnel d'organisation.		X
Ces animations de soirée pourront être organisées en collaboration avec des partenaires de la manifestation.		X
2.7.7 Animations des jours sans vent Il est important que la structure organisatrice prévoie des animations de substitutions pour les journées sans vent. Ce pourront être des animations à caractère sportif ou culturel.		
2.8 Compétiteurs		
2.8.1 Frais d'inscription compétiteurs Les frais d'inscription des compétiteurs dépendent des prestations offertes par l'organisation. Ces frais sont encaissés par la structure organisatrice au moment des inscriptions.		
2.8.2 Identification des compétiteurs Lors des manches, les compétiteurs devront pouvoir être identifiés facilement pour le public et pour les membres du jury. Ils devront être dotés de lycras aux couleurs de la compétition. Les compétiteurs doivent porter obligatoirement ces lycras sur le site de compétition		X

et pendant la remise des prix.

2.8.3 Convocations des compétiteurs

C'est un championnat open. La structure organisatrice gère les inscription comme elle le souhaite.

2.8.4 Aide aux compétiteurs au logement et à l'accès au site de la compétition

En fonction du site retenu, toute aide devra être mise en oeuvre par la structure organisatrice pour

- renseigner et aider les compétiteurs à trouver des hébergements
- prévoir un parking pour l'ensemble des compétiteurs
- faciliter l'accès au site de la manifestation (selon le déplacement nécessaire à la compétition)

3 Budget de la manifestation

3.1 Les postes de recette sont composés :

? Des inscriptions des compétiteurs. Le montant de l'inscription dépend des prestations offertes aux compétiteurs.

? De la subvention de la commission compétition de la F.F.V.L. (la subvention nominale est définie chaque année par la F.F.V.L.)

? Des subventions des collectivités locales et territoriales et des organismes du Tourisme

? Des subventions des organes déconcentrés du sport (DDJS, CNDS)

? Des partenaires de la compétition

? Des ventes diverses (buvettes, restauration, tee-shirts …)

? D'aides ponctuelles de la F.F.V.L. en fonction des partenariats en cours

3.2 Les postes de dépense principaux sont composés :

3.2.1 Encadrement

? des dépenses d'hébergement et de déplacement des membres de l'organisation extérieurs à la structure organisatrice

? des rémunérations des postes rétribués

? des dépenses de restauration des membres de l'organisation

3.2.2 F.F.V.L.

- De l'hébergement et de la restauration d'un maximum de 4 officiels de la F.F.V.L.

3.2.3 Animation

? des dépenses afférentes aux cérémonies officielles

? de la location de la sono

? de l'achat de trophées pour les différents vainqueurs

3.2.4 Structure

? de la location et la mise en place de structures mobiles ou foraines sur les spots de

X	
	X
	X

la compétition

? de la location du lieu de vie principal
? des frais de secrétariat et de préparation de la compétition
? des achats de consommables divers (essence, secrétariat)
? de l'assurance de la manifestation

3.2.5 Sécurité

? du gardiennage éventuel de la structure de la compétition
? de la location des bateaux nécessaires à l'organisation

3.2.6 Communication

? des dépenses pour les soirées d'animation
? des achats de tee-shirts et lycras pour les compétiteurs (facultatifs)
? de la production des images (à voir avec la FFVL)
? de la communication par voie d'affichage au minimum dans la commune d'accueil
? des achats de blousons pour identifier les membres de l'organisation.

Pour la F.F.V.L.,

Pour le club …...,